



Réseau France Santé : la grande opération de communication !



La colère monte dans notre pays contre les difficultés d'accès aux soins, alors le gouvernement a décidé d'agir ou plutôt de communiquer avec la mise en place du Réseau France Santé : un label accordé à des structures donnant la possibilité d'obtenir un rendez-vous médical dans un délai de 48 heures, des consultations sans dépassement d'honoraires et une ouverture au moins cinq jours par semaine.

Inutile de dire que ce label ne va pas inventer des médecins nouveaux, ni régler la question des urgences hospitalières : un rendez-vous dans 48 h pour une mère inquiète de la fièvre de son enfant ou pour une personne âgée craignant d'avoir des signes avant-coureurs d'un accident vasculaire cérébral, cela n'est pas rassurant ! D'ailleurs, la vraie raison de l'encombrement des urgences hospitalières, c'est le manque de lits pour hospitaliser celles et ceux qui justement ne relèvent pas de la médecine de ville.

Mais un label, cela permet de communiquer ! Et les ARS ne s'en privent pas ! La plupart ont fait leur communiqué ou leurs communiqués, un par département en associant préfets et conseils départementaux. La préfecture des Yvelines l'a même repris sur son site !

Les premières labellisations faites à toute allure (120 en Ile de France à fin 2025) concernent évidemment des structures répondant déjà aux critères :

- des maisons de santé pluri-professionnelles, sans doute celles qui fonctionnent le mieux déjà !
- beaucoup de centres de santé, municipaux en particulier dans la petite couronne parisienne ou Filiéris comme à Montceau les Mines. Ce n'est pas le label qui les crée !
- des hôpitaux en particulier en Bretagne ou en Bourgogne Franche Comté.
- à la marge, mais cela dénote le bricolage, des medicobus et même en Pays de Loire des pharmacies !

Quelle sera la suite de ce plan ? Quelle transparence des financements annoncés ? La Cour des Comptes a épinglé le mille-feuilles des aides censées lutter contre les déserts médicaux, jugées inefficaces ! Les critères ressemblent beaucoup à ceux remplis par les centres de soins non programmés adossés à des sociétés à but lucratif qui captent des médecins au détriment d'une véritable prise en charge dans la durée des populations !

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité revendique la création d'un véritable service public service territorial de soins de premier recours autour des centres de santé publics ou non lucratifs. Elle rappelle son plan d'urgence pour les professionnels de santé : la nécessité d'en former beaucoup plus, la nécessité d'une meilleure répartition en limitant la liberté d'installation quand elle s'oppose à l'intérêt général, l'urgence de mettre fin aux dépassements d'honoraires.

En terme de formation et de communication, le gouvernement vient de faire très fort : après avoir supprimé en silence les financements donnés aux régions pour la formation d'infirmières, ce qui a amené des régions à diminuer les places affichées sur Parcoursup, il se vante de donner des crédits pour former plus d'infirmières : c'est malhonnête !

5 Février 2026